



## Achat d'un terrain après annonce de vente

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

J'ai une question concernant l'achat d'un terrain.

En fait j'ai trouvé une annonce de vente de terrain sur internet et j'ai contacté l'agence immobilière, qui m'a donné des enseignements et m'a remis un plan de masse du terrain, sans me faire visiter ni me faire signer un bon de visite.

J'ai ensuite réussi à contacter directement le propriétaire et à faire une proposition. Est-ce que cette agence est en droit de me réclamer le frais de commission si je signe directement la vente avec le propriétaire ?

Merci d'avance.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Est-ce que cette agence est en droit de me réclamer le frais de commission si je signe directement la vente avec le propriétaire ?

Ce n'est pas à vous mais au propriétaire de payer ces frais et effectivement l'agence est en droit de l'exiger car elle vous a donné des renseignements sur ce terrain.

Cordialement